

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– CONFIRMATION DE REFUS PROVISOIRE TOTAL –

notifiée au Bureau International de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (O M P I) selon la Règle 18ter(3)a du Règlement Commun de l'Arrangement du Madrid et du Protocole

I. Office qui envoie la déclaration: Agence d'État pour la Propriété Intellectuelle (AGEPI) rue Andrei Doga, no. 24 / 1, MD-2024, Chişinău, République de Moldova		Téléphone : +(3732) 40-05-41 Télécopieur : +(3732) 44-01-19
II. No de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision: 1420001		
III. Nom du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision: Danvistano Trading Ltd., Corner Hutson & Eyre Street Blake Building, Suite 302, Belize City, Belize		
IV. Toutes les procédures devant l'Office sont achevées et la décision de l'Office est la suivante : La protection de la marque est refusée pour <u>tous</u> les produits et services.		
V. Motifs de refus: ☒ Marque(s) antérieure(s): i) Date et numéro de dépôt et, le cas échéant, date de priorité : ii) Date et numéro d'enregistrement (s'ils sont disponibles) : 16.08.2006, nr. 917939 iii) Nom et adresse du titulaire : HACI AYVAZ ENDÜSTRİYEL MAMÜLLER SANAYİ VE TİCARET ANONİM ŞİRKETİ Karaköy, Necatibey Cad. Ayvaz, Han No: 207 Beyoğlu, İstanbul, Turquie iv) Reproduction de la marque :  v) Liste des produits et services pertinents (cette liste peut être rédigée dans la langue de la demande antérieure ou de l'enregistrement antérieur) :		

cl.11 : Appareils d'éclairage (structures d'éclairage pour véhicules, pour l'intérieur et l'extérieur); lampes d'éclairage, ampoules, irradiateurs, lampes-torches, lustres, verres de lampes, douilles de lampes, feux d'éclairage et de signalisation (ampoules), projecteurs, feux de freinage pour véhicules, verres pour lampes de signalisation et feux de stationnement, réflecteurs pour véhicules, lampes à réflecteurs, appareils pour installations de chauffage et de production de vapeur; chaudières pour fourneaux, installations de chauffage central et installations au gaz naturel en tant qu'éléments d'installations de chauffage, générateurs de vapeur, échangeurs thermiques, brûleurs, appareils de chauffage pour immeubles, chauffe-eau utilisés également en tant que installations de chauffage pour immeubles, chauffe-eau, radiateurs, pompes à chaleur, chauffe-eau électriques, dispositifs et collecteurs d'énergie solaire, poêles à carburants solides, liquides et gazeux et poêles électriques, fourneaux de cuisine, dispositifs de climatisation; appareils de climatisation, ventilateurs (souffleries), aérateurs, appareils de climatisation y compris ceux pour véhicules; instruments et appareils de nettoyage et de désinfection de l'air ambiant, ainsi que leurs parties et accessoires, appareils réfrigérants; réfrigérateurs, surgélateurs, glacières, dispositifs et machines à glace, appareils, machines et dispositifs électriques et à gaz utilisés pour cuire et porter à ébullition; machines à griller les sandwiches, grille-pain, friteuses, grils, grils barbecue, fours, fourneaux, éclateurs à maïs, autoclaves, machines à thé et à café, bouilloires et leurs éléments, bacs de douche, bidets, baignoires, cabines de douche, urinoirs, sièges de cuvette de toilettes, cuvettes de toilettes, éviers, lavabos, cloisons et parties constitutives des produits précités, robinets pour installations d'eau et de gaz, vannes thermostatiques en tant que parties d'installations de chauffage, soupapes régulatrices de niveau pour réservoirs, régulateurs; robinets pour installations automatiques d'arrosage, tuyaux flexibles et appuis de douche, tuyaux en tant qu'éléments d'installations sanitaires; machines d'arrosage à usage agricole, adoucisseurs d'eau, purificateurs d'eau, installations de purification d'eau, installations d'épuration des eaux d'égout, sèche-cheveux électriques, sèche-mains, appareils pour solariums, couvertures électriques et couettes électriques non à usage médical, oreillers chauffants, chauffe-pieds électriques ou non électriques, bouillottes, allumeurs utilisés dans les cuisines, allumeurs en tant que parties d'appareils de chauffage et de cuisson, filtres et ensembles de filtres et de moteurs pour aquariums, fours industriels, installations de séchage industrielles, installations de réfrigération industrielles, tours de réfrigération, réservoirs d'air froid, réacteurs nucléaires, brûleurs à décharge lumineuse, générateurs et becs à acétylène, pasteurisateurs et stérilisateurs, sèche-linge, cubilots, dispositifs de réduction de la consommation de carburants pour les produits compris dans cette classe, filtres pour appareils à usage domestique, filtres en tant que parties d'équipements industriels compris dans cette classe, appareils de chauffage pour le dégivrage des vitres de véhicules.

-
- i) Date et numéro de dépôt et, le cas échéant, date de priorité :
 - ii) Date et numéro d'enregistrement (s'ils sont disponibles) : **18.08.2016, nr. 1320682**
 - iii) Nom et adresse du titulaire : **Aiwa Corporation, 965 West Chicago
Chicago IL 60642, États-Unis d'Amérique**

iv) Reproduction de la marque :

AIWA

v) Liste des produits et services pertinents (cette liste peut être rédigée dans la langue de la demande antérieure ou de l'enregistrement antérieur) :

cl.09 : Amplificateurs audio; câbles audio; composants électroniques audio, à savoir ambienceurs; casques d'écoute audio; enregistreurs audio; haut-parleurs audio; magnétophones à bande; récepteurs audio et récepteurs vidéo; boîtiers spécialement conçus pour le logement d'équipements audio; logiciels de commande du fonctionnement de dispositifs audio et vidéo; logiciels de manipulation de données audio numériques à utiliser dans des applications pour supports audio; logiciels informatiques pour le réglage et l'amélioration de la qualité du son d'équipements informatiques et audio; produits électroniques grand public, à savoir amplificateurs audio, haut-parleurs audio, récepteurs audio, connecteurs et câbles électriques audio et pour haut-parleurs, décodeurs audio, décodeurs vidéo, haut-parleurs, dispositifs de conversion de courant, convertisseurs de courant et onduleurs; lecteurs et enregistreurs audio et vidéo numériques; enregistreurs de bandes audionumériques; écouteurs et casques à écouteurs; unités électriques de lecture audio; lecteurs audio électriques pourvus d'éclairages et de haut-parleurs; casques à écouteurs; casques à écouteurs, y compris cordons attachés; haut-parleurs, casques à écouteurs, microphones et lecteurs de CD; casques d'écoute pour la musique; dispositifs électroniques numériques portables et portatifs pour la transmission de fichiers audio; récepteurs radio et syntoniseurs radio; casques à écouteurs stéréophoniques; étuis pour équipements musicaux, audio et équipements électroniques correspondants, à savoir étuis pour haut-parleurs audio.

i) Date et numéro de dépôt et, le cas échéant, date de priorité :

ii) Date et numéro d'enregistrement (s'ils sont disponibles) : **13.09.2017, nr. 1377373**

iii) Nom et adresse du titulaire : **Foshan Gaoming Annwa Ceramic Sanitary Ware Co., Ltd, Sanming Road, He Cheng Avenue, Cangjiang Industrial Zone, Sanzhou Town, Gaoming Area, Foshan City, 510000, Guangdong Province, Chine.**

iv) Reproduction de la marque :

annwa
安 华 卫 浴

v) Liste des produits et services pertinents (cette liste peut être rédigée dans la langue de la demande antérieure ou de l'enregistrement antérieur) :

cl.11 : Robinets; robinets de canalisation; robinets mélangeurs pour conduites d'eau; fontaines; réservoirs d'eau sous pression; conduites d'eau pour installations sanitaires; installations de distribution d'eau; appareils de prise d'eau; installations

de conduites d'eau; baignoires; baignoires pour bains de siege; bidets; sieges de toilettes; installations de bain; chasses d'eau; appareils pour bains d'hydromassage; toilettes; lavabos [parties d'installations sanitaires]; urinoirs [installations sanitaires]; siphons de sol; appareils de chauffage; garnitures de fours en argile réfractaire; briquets.

☒ Autres motifs : **Opposition no. 1012 du 13.02.2019.**

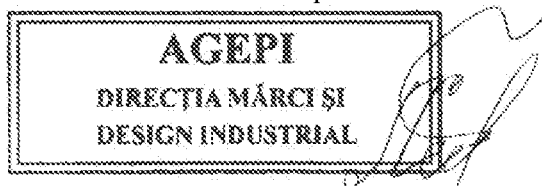
La marque demandée est refusée à l'enregistrement, lorsqu'elle enfreint un droit qui découle d'un signe utilisé dans la vie des affaires, acquis par l'opposant avant la date de dépôt de la demande de marque. (art. 8(4)a).

(La Loi no.38-XVI/2008 sur la protection des marques de la République de Moldova, Art. 8(1) b, 8(4) a, 40(1), 79(2), 17(3)).

VI. Lorsqu'une requête en réexamen ou un recours peut être déposé à l'encontre de cette décision auprès d'une autorité extérieure à l'Office, l'Office doit fournir les informations suivantes, lorsqu'elles sont disponibles :

- i) Délai pour présenter une requête en réexamen ou un recours : **deux mois** à partir de la date de réception de la décision.
- ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé :
 - ☒ en cas de désaccord sur la décision, les parties peuvent faire appel de celle-ci auprès de la **Commission de recours de l'AGEPI**, art.47(1) de la Loi No. 38/2008 ;
 - ☐ en cas de désaccord sur la décision rendue par la Commission de recours de l'office, les parties ont la faculté de se pourvoir en **justice** contre cette décision, art. 48(4) de la Loi No. 38/2008.
- iii) Nécessité de déposer la requête en réexamen ou le recours dans une langue particulière ou par l'intermédiaire d'un mandataire qui a son adresse sur le territoire de la partie contractante : la requête en réexamen doit être présentée dans la **langue officielle** de la République de Moldova ; assistance d'un mandataire local (art.29(2), (3) de la Loi No. 38/2008) ou d'une personne affiliée ou un représentant de celui-ci (art.29(2¹) de la Loi No. 38/2008) **obligatoire**.

VII. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration:



VIII. Date d'envoi de la déclaration au Bureau international : **2019.12.27**